

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de PLOUDANIEL

Par arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DES DEUX RIVIERES en vue de l'extension de son atelier vaches laitières aux lieux dits Kervilien, Langouron et Kermahellan en PLOUDANIEL.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines, du mercredi 6 octobre 2021 au mardi 2 novembre 2021 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de PLOUDANIEL où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Préalablement à tout déplacement à la mairie de PLOUDANIEL il appartient au public de contacter les services de la mairie afin de se faire préciser les mesures sanitaires à respecter.

Les observations pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de PLOUDANIEL ou adressées directement en préfecture par écrit ou par voie électronique (pref-dcppet@finistere.gouv.fr).

La demande et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications - Publications légales - Consultations du public - Elevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2101-2b (élevages de vaches laitières) fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié.